



Traité Kilaim

Michna 1 - Chapitre 1

הַחֲטִיִּים וְהַזֹּנִין אֵינָם כְּלָאִים זֶה בְּזֶה.
הַשְּׂעוּרִים וְשִׁבְלַת שׁוּעָל,
הַכֶּסֶּמִּין וְהַשִּׁפּוֹן,
הַפּוֹל וְהַסְּפִיר,
הַפְּרִקָדָן וְהַטֶּפֶח,
וּפּוֹל הַלָּבָן וְהַשְּׂעוּעִית,
אֵינָם כְּלָאִים זֶה בְּזֶה.

Le blé et l'ivraie (variété de blé qui était donnée à manger aux colombes) ne sont pas des mélanges interdits l'un avec l'autre. L'orge et l'avoine, l'épeautre et le seigle, la fève et la vesce, la gesse cultivée et la gesse commune, la fève blanche et le haricot blanc ne sont pas des mélanges interdits l'un avec l'autre.



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions